



Renseignement a propos du dossier de regroupement familial

Par **fati14**, le **27/08/2010 à 12:49**

Bonjour, rnAgréer mes sincers respects. rnJe vous prie de bien prendre en consideration ma demande de renseignement a propos du dossier de regroupement familiale que mon mari a deposé il y a 11 mois, a la prefecture de Montreuil 93100; il remplit toutes les conditions, mais au mois de juin il lui ont répondu pour dire que le dossier est recevable mais il faut qu'on change de logement afin d'avoir a notre fille de deux ans une chambre toute seule alors qu'on a postulé avec un logement de deux pièces. rnSachant que mon mari a déjà fourni un nouveau logement mais il n'a reçu aucune réponse de la part du service qui ont promis de répondre au bout de deux mois de l'envoi de leur réponse ce qui veut dire le mois de Août. Est-ce que je peux considérer ça comme un refus implicite ou de quoi s'agit-il? rnMerci de me répondre promptement. rnAgréer mes salutations empressées

Par **chris_ldv**, le **27/08/2010 à 15:32**

Bonjour, rnrnLe regroupement familial est en principe accordé aux conditions suivantes: rnrno la personne accueillie doit avoir un lien de parenté (généralement direct) avec la personne déjà légalement installée en France et sollicitant le regroupement familial rnrno ne pas représenter d'incompatibilité avec le mode de vie français (respect des droits de l'être humain et absence de condamnation interdisant le séjour sur le sol français notamment) rnrno disposer de ressources suffisantes pour ne pas être/devenir une charge déraisonnable pour la société française rnrno disposer d'un logement décent compatible avec les usages et coutumes de la société française à savoir au moins 10m² par personne, avec une chambre individualisée pour les enfants de même sexe (frères, sœurs et parents ne peuvent pas partager la même

chambre)rn rnCordialement,

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **17:58**

Je suis quand même étonnée qu'on exige deux chambres, alors que dans bien des familles françaises, les parents dorment dans le séjour (au moment du coucher, ils déplient le canapé), les enfants dans la chambre, sans qu'on trouve qu'ils sont "mal logés".